

- Arrêté de temps partiel à 50 % pour raison thérapeutique de Madame Marie-Thérèse VALOT pour une période 3 mois, du 01/05/2017 au 31/07/2017 – en date du 13.02.2017.
- Arrêté de prolongation de temps partiel pour raison thérapeutique de Monsieur Romain CHAILLET pour une période de 3 mois, du 10.01.2017 au 09/04/2017, en date du 14 février 2017.

➤ Délibérations

2017-02-24-7 : Autorisation à donner au Maire de signer avec le CDG du Doubs la convention de prise en charge des honoraires et autres frais liés aux examens médicaux des agents.

Cette convention a pour objet de fixer, conformément au respect du secret médical, les modalités de remboursement par la collectivité des honoraires des médecins agréés et autres frais (ex : frais de transport) qui ont été pris en charge par le centre de gestion dans le cadre de sa mission de secrétariat du comité médical et de la commission de réforme.

La convention est conclue pour une durée de 1 an ; elle est renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, sauf si l'une des parties contractantes la dénonce par pli recommandé 1 mois avant la fin de la période en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le maire à signer la convention.

2017-02-24-8 : Autorisation à donner au maire de signer avec les Francas du Doubs la convention « Tous ensemble, éduquer pour demain ».

Préambule : l'Association Les Francas est un acteur de la politique Enfance Jeunesse sur le territoire de Torpes. À ce titre, la commune lui confie l'animation des centres de loisirs scolaires et extrascolaires.

La précédente convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2016. Il convient donc d'en établir une nouvelle avec cette association pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents)

AUTORISE le maire à signer la convention « Tous ensemble, éduquer pour demain ».

G. Leroy précise que la répartition des rythmes scolaires va être revue. Actuellement 3 fois une heure d'activité périscolaire. Le poste de la cantine scolaire pourrait être confié aux Francas.

2017-02-24-9 : Échange de terrain avec M. Roland Petit

À la suite de la demande d'échange de terrain de M. R. Petit évoquée lors de la séance de Conseil du 25/03/2016, une division de la parcelle située aux Essarts Maloz, cadastrée ZD 100 d'une surface de 50a91ca a été effectuée.

Il est donc proposé d'échanger la parcelle ZD 279, propriété de la commune, contre la parcelle située À la Cry, cadastrée AC 24 d'une surface de 2a 07ca.

Compte tenu que la différence de valeurs entre ces parcelles est favorable à la commune, il est également proposé que les frais liés à la transaction soient à la charge de la commune.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** le maire à signer les actes notariés relatifs à cet échange ;
- **VALIDE** la prise en charge par la commune des frais liés à cet échange.

2017-02-24-10 : Rétribution des agents recenseurs : annule et remplace délibération 2016-12-16-51.

Le maire expose à l'assemblée que la rédaction de la délibération du 12 décembre 2016 relative à l'indemnité des agents recenseurs est incomplète car elle ne précise pas qu'il s'agit du montant net. Il convient donc de la reprendre dans ces termes :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents - DECIDE de verser une indemnité de 800,38 € net par agent recenseur ;

- **AUTORISE** le maire à procéder à ces paiements à l'issue de la campagne de recensement.

2017-02-24- 11 : Approbation des comptes de gestion 2016 de la trésorerie

Monsieur le Maire donne lecture des résultats des comptes de gestion établis par le Trésorier.

Service Général (Commune) :

	Résultat 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture
Investissement	- 156 626,34	0,00	236 651,78	80 025,44

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 24 février 2017

Fonctionnement	277 604,41	156 626,34	117 299,75	238 277,82
Total	120 978,07	156 626,34	353 951,53	318 303,26

Service Alimentation en Eau Potable :

	Résultat 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture
Investissement	57 801,45	0,00	- 25 661,87	32 139,58
Fonctionnement	93 173,01	0,00	1 681,75	94 854,76
Total	150 974,46	0,00	- 23 980,12	126 994,34

Service Assainissement :

	Résultat 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture
Investissement	33 731,75	0,00	38 061,26	71 793,01
Fonctionnement	84 872,46	0,00	6 726,20	91 598,66
Total	118 604,21	0,00	44 787,46	163 391,67

Lotissement « A La Cry » :

	Résultat 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture
Investissement	- 205 769,78	0,00	205 769,78	0,00
Fonctionnement	205 655,68	0,00	- 205 655,68	0,00
Total	- 114,10	0,00	114,10	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVENT les comptes de gestion 2016 dressés par Monsieur le Trésorier.

DECLARENT que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

2017-02-24-12 : Vote des comptes administratifs 2016.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets.

Pour le service général, le principal programme d'investissement (Place de l'Église) est repoussé à 2017. Pour le service Assainissement, il n'y a pas eu de programme d'investissement en 2016 mais en revanche, des frais d'exploitation importants liés à la casse sur le système de traitement des EU à la STEP de Trébillet. Pour le service Eau, en exploitation, des coûts de maintenance liés aux réparations sur le réseau et au remplacement du système de télégestion ; en investissement, le programme de rénovation du réseau à la Piroulette.

D'une manière générale, la commune essaie d'avoir une gestion aussi économe que possible, sachant que les économies sont à rechercher en fonctionnement.

Service Général (Commune) :

Résultat cumulé intégrant le report de l'exercice 2015, le résultat de l'exercice 2016 (pas de reste à réaliser à reporter en 2017) :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	433 890,48	672 168,30	238 277,82
Investissement	254 972,16	334 997,60	80 025,44
Solde cumulé	688 862,64	1 007 165,90	318 303,26

Service Alimentation en Eau Potable :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	98 926,87	193 781,63	94 854,76
Investissement	79 757,32	111 886,90	32 139,58
Solde cumulé	688 862,64	1 007 165,90	126 994,34

Service Assainissement Collectif et Non Collectif :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	82 578,90	174 174,56	91 598,66
Investissement	29 312,30	101 105,31	71 793,01

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 24 février 2017

Solde cumulé	111 888,20	275 279,87	163 391,67
---------------------	------------	------------	------------

Lotissement « A La Cry » :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	205 769,78	205 769,78	0,00
Investissement	- 205 655,68	114,10	0,00
Solde cumulé	205 769,78	205 769,78	0,00

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, se retire de la salle du Conseil Municipal. Madame Géraldine Leroy, 1^{ère} Adjointe, est élue Présidente de séance et fait procéder au vote de ces comptes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVENT** les comptes administratifs 2016.

2017-02-24-13 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2016.

Les trois budgets présentent un excédent de fonctionnement.

Pour l'affectation des résultats qui sera reprise au budget primitif 2017, le Maire propose :

	Excédent de fonctionnement	Affectation 1068 (recette investissement)	Affectation R002 (excédent de fonctionnement reporté)
Service Général	238 277,82		238 277,82
Service Eau Potable	94 854,76		94 854,76
Service Assainissement	91 598,66		91 598,66

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVENT** l'affectation des résultats 2016.

➤ **Informations et questions diverses**

Orientations budgétaires : projets 2017.

Place de l'église (enfouissement des réseaux électricité et télécom, aménagement de la place, accès handicapés, monuments aux Morts). L'autorisation de couper les tilleuls a été accordée par l'ABF, mais refus du projet actuel. Un RDV est programmé en mairie le 17 mars.

Acquisition d'un défibrillateur

Acquisition d'un mini tracteur. Une subvention de l'Agence de l'Eau sera demandée dans le cadre de l'obligation Zéro pesticides.

En investissement, création des programmes sécurité et places à bois

Éclairage public : étudier la possibilité technique et l'impact économique du remplacement des ampoules actuelles par des lampes à LED équipées de variateur.

Recensement : beaucoup de personnes n'ont pas retourné le questionnaire (environ 25 ménages). Le premier décompte se situe en dessous du millier d'habitants.

Le Conseil Municipal suggère de poursuivre en justice ceux qui n'ont pas répondu.

Demandes de CNI : à partir du 22 mars 2017, elles ne pourront être déposées que dans les communes équipées d'un dispositif de recueil. Pour Torpes, les communes les plus proches sont Besançon, Quingey et Saint-Vit.

Réunions : commission budget le jeudi 23 mars à 20h30, conseil municipal (vote des budgets primitifs) le 31 mars à 20h30.

Elections présidentielles et législatives, 23 avril et 07 mai ; 11 juin et 18 juin 2017. Lors de la prochaine séance du Conseil, seront établis les tableaux de présence des bureaux de vote sur le principe suivant :

4 séquences de 2h30 (entre 8 et 18h, plus une séquence de 18 à 19h). Il est rappelé qu'un conseiller absent doit se trouver un remplaçant (autre conseiller ou toute personne inscrite sur la liste électorale).

Tour de table :

F. Monnier : pas encore de convocation du Syndicat de gestion de la Trésorerie de Saint-Vit (concerne 26 communes) pour l'approbation des comptes et des budgets.

Balades à pied et à vélo organisées par la Torpésienne.

G. Leroy : Réunion du CCAS pour voter le CA et BP. (??? à 19.30 H.)

L'effectif de l'école est actuellement de 140 élèves et sera de 131 élèves à la rentrée (prévision). L'hypothèse d'une fermeture de classe, présentée par les services de la DSDEN, est écartée (22 à 25 enfants par classe pour les trois niveaux). En dessous d'une moyenne 26 enfants/classe, il y a un risque de fermeture de classe. La question se reposera l'année prochaine car les d'élèves seront probablement moins nombreux.

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 24 février 2017

Réunion début mars pour la fête de la musique du 17 juin 2017.

J.-F. Niess : présentation du nouvel automate concernant la distribution d'eau.

Restauration du muret longeant la rampe d'accès au plateau sportif afin de pouvoir y fixer les panneaux électoraux.

M. Domon : envisager la pose d'un panneau en bas de la rue des Vignottes et de la rue de la Corvée (Michel : à confirmer).

Séance levée à 23 h